

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION**

**CC\_2021\_217**

**OBJET :**

**COMMISSION 5**

**DECHETS**

*Délibération de principe  
sur la création d'une SPL  
en vue de la  
construction d'un centre  
de tri adapté aux  
extensions des  
consignes de tri avec le  
SYMEVAD (syndicat de  
traitement pour  
Douaisis Agglo, CA  
Hénin-Carvin et CC  
Osartis Marquion), le  
SMAV (syndicat de  
traitement de  
l'Arrageois)*

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

**Présents à partir de la  
délibération  
CC 2021 214 :**

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

**Nombre de votants : 48**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Frédéric MINET  
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET  
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET  
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

**Etaient Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Etaient Absents excusés :**

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ**

## COMMISSION 5

### DECHETS

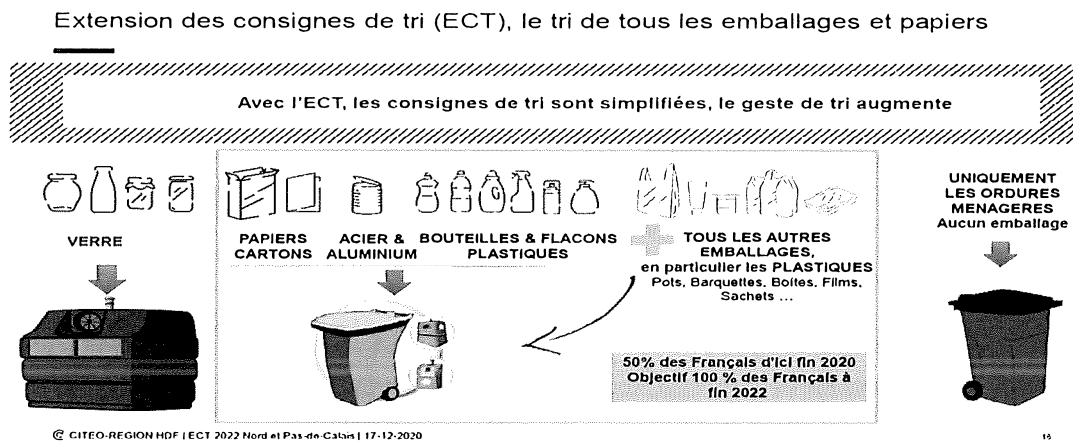
#### Délibération de principe sur la création d'une SPL en vue de la construction d'un centre de tri adapté aux extensions des consignes de tri avec le SYMEVAD

(Syndicat de traitement pour Douaisis Agglo, CA Hénin-Carvin et CC Osartis Marquion), le SMAV (syndicat de traitement de l'Arrageois)

#### Le Conseil Communautaire,

Considérant que la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a prévu la simplification et l'harmonisation des règles de tri des déchets recyclables et notamment des emballages plastiques sur tout le territoire. Ainsi, d'ici à fin 2022, tous les centres de tri devraient être modernisés et tous les Français pourront mettre la quasi-totalité des emballages dans le bac jaune.

Que le schéma national sera donc le suivant :



Considérant qu'en parallèle, la Pévèle Carembault devra harmoniser son parc de bacs de collecte sélective, actuellement hétérogène en termes de couleur de couvercle de bac sélectif.

Que dans un contexte d'appels à projets nationaux permettant de bénéficier des soutiens financiers, l'ADEME et l'Eco-Organisme CITEO attirent l'attention des collectivités sur le fait d'étudier des territoires plus grands, afin de réaliser des économies d'échelle permettant d'atteindre des coûts de tri maîtrisés, d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité des matériaux produits.

Considérant que la Pévèle Carembault ne dispose pas d'un centre de tri et fait trier la majeure partie de sa collecte sélective au centre de tri du syndicat de traitement SYMEVAD à Evin-Malmaison (62). Ce Centre de tri d'une capacité de 30 000 tonnes/an fait partie des unités sur lesquelles a été engagée une réflexion technique et économique préalable à sa transformation pour la mise en œuvre des extensions des consignes de Tri. Le SYMEVAD a donc lancé en 2019/2020, une étude territoriale permettant d'évaluer l'intérêt d'une mutualisation des gisements de différentes collectivités voisines de son territoire.

Qu'à l'issue de l'étude territoriale, le SYMEVAD (syndicat de traitement pour Douaisis Agglo, CA Hénin-Carvin et CC Osartis Marquion), le SMAV (syndicat de traitement de l'Arrageois) et la Pévèle Carembault ont choisi de s'engager dans une réflexion de coopération ; soit un bassin de population d'environ 580 000 habitants.

Considérant qu'un groupement de commandes entre le SYMEVAD, le SMAV et la Pevele Carembault a été constitué en vue de réaliser **une étude commune de définition du montage juridique le plus approprié au projet de centre de tri commun et de préciser les modalités de fonctionnement du groupement.**

Que les conclusions de l'étude présentées début septembre 2021 aux 3 EPCI ont montré que le montage juridique le plus approprié pour réaliser la conception, la construction et l'exploitation du futur centre de tri était la SPL (Société Publique Locale).

Que l'investissement qui serait porté par la SPL serait d'environ 25 millions d'€.

Considérant que les 3 collectivités actionnaires de la future SPL doivent apporter en capital environ 10% du montant d'investissement ; montant réparti au prorata du nombre d'habitants. Cela représente environ 420 000 € pour la CCPC.

Qu'à ce stade, si les 3 collectivités manifestent l'intérêt à poursuivre la démarche. La phase 2 de l'étude va être enclenchée : accompagnement à la création de la SPL

- Statut
- Pacte d'actionnaires
- Rédaction des actes administratifs
- Aide à la formalisation des contrats de prestations entre les EPCI et la SPL

Qu'à l'issue de la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, sera présenté pour délibération au conseil communautaire le projet de création de la SPL avec l'ensemble des documents afférents.

Vu l'examen en réunion des vice-présidents le 20 octobre 2021.

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 11 octobre 2021.

Vu l'avis de la Commission 5 en date du 20 octobre 2021

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 votants)**

- ***D'adopter une délibération de principe actant la volonté de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT de s'engager dans la création de la SPL en vue de la construction d'un centre de tri adapté aux extensions des consignes de tri avec le SYMEVAD (syndicat de traitement pour Douaisis Agglo, CA Hénin-Carvin et CC Osartis Marquion), le SMAV (syndicat de traitement de l'Arageois).***

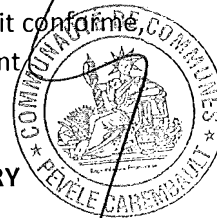
Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le



ID : 059-200041960-20211115-CC\_2021\_217-DE